

# LE DÉBAT EST-IL POSSIBLE ?

Cet essai ne porte ni sur l'homosexualité, ni sur le mariage ; il y sera pourtant question du « mariage gay ». C'est-à-dire ? Au sens strict, ce n'est qu'une association de mots, inventée et promue par un groupe d'intellectuels et d'hommes politiques. Leur objectif est que cette expression signifie dans un futur proche une réalité juridique et sociale. Pour l'instant elle n'est signe que d'un désir ; c'est un programme, ou plutôt un slogan, disponible pour les couvertures de magazines. Cette revendication a donc déferlé depuis quelques mois sur la société française, qui est sommée de faire un choix, pour ou contre l'ouverture du mariage civil aux homosexuels.

## *La revendication du mariage*

Il faut distinguer trois sens possibles à l'association des mots « mariage » et « homosexuel »<sup>1</sup>. Soit on entend par là le mariage d'un homosexuel avec une

---

1. Article « mariage », *Dictionnaire de l'homophobie*, Louis-Georges TIN (dir.), Paris, PUF, 2003.

personne de sexe opposé ; ce n'est évidemment pas le sujet. Soit, un statut juridique spécifique aux personnes de même sexe voulant s'unir. C'est ce qui, par exemple, existe déjà en Norvège ou ce qu'Irène Théry avait proposé au moment des débats sur le PaCS (contrat de vie couple)<sup>1</sup>. Soit enfin, le fait que le mariage civil tel qu'il existe actuellement en France ne renvoie plus implicitement au sexe des contractants (homme-femme) et soit ainsi ouvert à des individus de même sexe. C'est l'objet de la revendication actuelle. Il faudra s'interroger sur les enjeux liés à ces deux dernières solutions et réfléchir sur les raisons qui ont poussé ses promoteurs à revendiquer la dernière d'entre elles.

Une telle revendication semble ouvrir et rendre le débat inéluctable. Ce n'est qu'au terme du débat et grâce à lui que la société pourra, par le biais du législateur la représentant, effectuer son choix, c'est-à-dire répondre à la question. Cependant le débat va-t-il avoir lieu et surtout *peut-il* avoir lieu ? Remarquons que le simple fait que le débat paraisse inéluctable est déjà une grande victoire pour ceux qui portent une telle revendication. Cela donne un statut de réalité au « mariage gay ». Les mots ont en eux-mêmes une certaine existence bien que parfois ils ne renvoient encore à aucune réalité. Dès qu'ils sont proférés, ils ont une efficacité sociale, produisent des effets qui eux sont bien réels et qui en retour peuvent donner l'illusion que ces mots sont là, incontournables ; qu'il faut bien faire avec... et avec la réalité qu'ils appellent irrésistiblement à l'existence à force de la signifier. On peut

---

1. « Le Contrat d'union sociale en question », *Esprit*, n° 10, octobre 1997.

aller jusqu'à dire que les mots produisent (socialement) ce qu'ils signifient. Les media sont évidemment au cœur de ce processus.

Ces derniers mois en France, l'utilisation que le lobby gay a fait des media a été particulièrement efficace. N'existe médiatiquement que ce qui est nouveau et qui fait l'événement. La décision par Noël Mamère de célébrer le 5 juin 2004 à Bègles un mariage unissant civilement deux hommes a permis de capter les réactions et ainsi de cristalliser la revendication du lobby sous une forme représentable. Cette provocation a eu un certain impact sur les esprits et a laissé des images symboliques. De plus, une telle décision s'est présentée comme la réponse à un appel, le « Manifeste pour l'égalité des droits », paru dans *le Monde* quelques semaines auparavant (17 mars 2004)<sup>1</sup>. Un tel appel a permis d'inscrire l'« événement » du 5 juin dans un corpus doctrinal auquel tous peuvent se référer pour évaluer le bien-fondé de la revendication. Tout semble donc agencé pour susciter un débat dans la société française. Pourtant il n'est pas sûr que le débat aura lieu.

### *Des conditions d'un débat*

En effet, la revendication du « mariage gay » est-elle vraiment un appel au débat, est-elle apte à y conduire ? Elle est inscrite dans une dynamique pour l'égalité des droits, elle-même réponse à une situation sociale désignée comme étant homophobe. Dès lors, n'est-on pas *ipso facto* homophobe si l'on est contre le « mariage gay » ? Et débat-t-on avec

---

1. Voir le texte en Annexe.

un homophobe ? Non, un homophobe, ça se dénonce, puis ça se rééduque. Si ça persévère, ça se condamne. Autrement dit, un débat suppose que chaque partie débattante reconnaisse la légitimité de celle avec qui elle fait exister cette œuvre commune qu'est le débat. Quel en est le but au sein d'une société politique ? C'est la détermination de ce qui est juste. Mais pour que le débat aboutisse, encore faut-il qu'il y ait un critère commun à partir duquel le partage des droits et des devoirs va pouvoir être fait.

Ainsi, par exemple, les sociétés occidentales ont connu un vif débat, ces dernières décennies, concernant la répartition des fruits de la croissance économique entre le capital et le travail. Mais cela a pu être politiquement et socialement viable car toutes les parties en présence étaient d'accord sur le critère : il s'agissait de répartir les fruits de la croissance en proportion de la participation de chacune à la création de la richesse nationale. Ainsi les syndicats et le patronat se divisaient et donc débattaient sur la détermination de la part de capital et de travail dans cette création, mais le débat était rendu possible par l'existence d'un principe de justice commun permettant précisément de trancher. Dès lors, s'il n'y a pas de critère commun, peut-on encore parler de débat ? Peut-il y avoir, en amont, un autre débat plus fondamental pour déterminer le critère de justice permettant de trancher ? L'histoire du vingtième siècle a été traversée et même structurée par de telles questions. L'affrontement entre les démocraties libérales et le nazisme puis le communisme est la manifestation que l'impossibilité de débattre à partir d'un critère de justice commun engendre la guerre, chaude ou froide. Seul le rapport de forces peut alors restaurer

ce que le débat ne peut pas donner, un ordre commun partagé par tous.

La posture prise par le lobby gay est dans la continuité de la lutte contre le racisme. Or vais-je débattre avec le représentant d'un ordre raciste lorsque je suis moi-même opprimé par cet ordre ? Quand il y va de ma survie, je lutte, je ne débats pas. C'est donc bien à une lutte que le lobby gay convie. Comme le dit Michel Foucault en retournant la formule de Clausewitz, « la politique est la guerre poursuivie par d'autres moyens<sup>1</sup> ».

Certes, on ne se trouve pas, actuellement en France, à l'orée d'une guerre civile. Cependant, quel a été le théoricien qui a discerné l'état de guerre sous-jacent à ce qui apparaissait justement au bon sens (bourgeois !) comme une société en paix ? Marx bien sûr ! Dans cette optique, l'objectif principal et réaliste est de détruire les cadres de pensée et d'action qui, à l'insu même des individus, les orientent dans leur attitude et leur vision<sup>2</sup>. Selon cette conception, les tenants d'un ordre intrinsèquement injuste (le capitalisme bourgeois ou, pour le lobby gay, l'homophobie) sont eux-mêmes aliénés, déterminés par une matrice inconsciente qu'il faut extirper de gré ou de force. Leur parole est toujours déjà située dans un rapport de forces dont ils tirent bénéfice ; ils ne sont donc pas aptes à débattre, au sens strict. On voit ici à quel point, à l'orée du vingt-et-unième siècle, Marx reste le penseur de cette posture de radicalité qui a su déplacer l'attirail

---

1. *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p.123.

2. Un tel programme général est bien celui de Pierre Bourdieu. Il l'applique lui-même à la question gay (« Quelques questions sur le mouvement gay et lesbien », *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, p. 130).

critique visant le capitalisme et la bourgeoisie vers d'autres terrains de lutte.

### *Le lobby gay*

Il s'agit d'acquérir des droits qui sont pour l'instant réservés à certains, considérés comme des privilégiés aliénant une minorité. La victoire peut passer tout d'abord par la culpabilisation de ces « citoyens-privilégiés » accusés d'accaparer égoïstement des droits au détriment d'une minorité de « citoyens-exclus ». Le but d'une telle opération est de retourner progressivement le sens commun. Pour ce faire, il suffit qu'au sein de cette minorité quelques individus « éclairés » travaillent à dénoncer le dit « sens commun » comme un énorme préjugé. Ces individus « éclairés » constituent le lobby gay. Nous chercherons à décrypter sa stratégie et sa revendication.

Mais en utilisant ce mot de « lobby », ne sommes-nous pas coupables d'homophobie ? C'est l'avis de la journaliste Caroline Fourest, qui a rédigé un article sur le « lobby » dans *Le Dictionnaire de l'homophobie* : « Comme l'argument du ghetto, l'imputation de lobbying fonctionne sur l'idée que les associations gays et lesbiennes fonctionneraient sur la base du communautarisme. En revanche, contrairement à l'argument du ghetto, il s'agit également de désigner le mouvement gai et lesbien comme un groupe d'intérêt dont les revendications se feraient au détriment de l'intérêt général, une nébuleuse faisant du prosélytisme, qui vise à influencer la société française<sup>1</sup>. » Caroline Fourest fait l'analogie entre la dénonciation du lobby gay et

---

1. *Op. cit.*, p. 270.

celle du lobby juif ou franc-maçon, en les renvoyant toutes à la rhétorique du complot. Tous ceux qui utilisent le mot « lobby » sont donc des réactionnaires. L'usage du mot « lobby » disqualifie un discours qui devient *ipso facto* un délire fasciste et... homophobe.

Cependant, quelques lignes plus bas, notre auteur oubliant sa stigmatisation s'empresse de dénoncer le seul et unique, le *véritable* lobby, le lobby « pro-vie », dont elle est d'ailleurs une des spécialistes sur la place de Paris. Elle énumère « les moyens matériels gigantesques » mis en œuvre par ce lobby lors du débat sur le PaCS en 1998-1999. Elle en tire deux conclusions. Si le projet du PaCS a été voté malgré l'inexistence d'un lobby gay et l'omniprésence du lobby « pro-vie », c'est que ce projet a été porté par « une solidarité populaire qui a dérouté les politiques les plus réticents ». Autrement dit, les gays vont dans le sens de l'histoire, et c'est ainsi qu'ils obtiennent un soutien quasi immédiat ; pas besoin de lobby occulte et complotteur travaillant en sous-main. C'est bien connu : les faiseurs de complot sont des rétrogrades qui refusent les avancées démocratiques ! La deuxième conclusion est que, si l'on tient vraiment à parler de lobby gay, il faut savoir qu'il ne s'est constitué qu'en réponse à l'attaque du lobby « pro-vie ». Il s'est constitué pour défendre les justes intérêts d'une catégorie d'individus opprimés par le complot des forces catholiques. On découvre donc *in extremis*, soulagés, la présence d'un bon lobby. Ce qui, au début de l'article, était un signe d'homophobie devient, à la fin du même article, signe d'homophilie. La différence serait-elle l'intention dans laquelle le même mot est utilisé ?

Pour Caroline Fourest, la lutte des gays et des lesbiennes contre l'homophobie est évidemment bonne et donc toutes leurs initiatives sont nimbées de cette pureté d'intention. Le fait d'imputer aux initiatives gays le mot de « lobby » au sens habituel de « groupe d'intérêts faisant pression pour voir reconnus ces dits intérêts par l'ensemble de la société » n'est même pas envisageable par elle. Nous retrouverons cette incapacité à reconnaître une certaine neutralité des situations, des mots et des réalités. Le refus par le lobby gay de se reconnaître constitué en lobby laisse d'autant plus dubitatif que l'un de ses inspirateurs est Friedrich Nietzsche, pour qui tout dans le réel est rapport de forces et de lutte !

Le débat est-il malgré tout possible ? La lutte dans un système politique *démocratique* n'est-elle pas habituellement transposée et, par là, domestiquée dans le débat ? Certes, mais à condition qu'il existe un critère commun à l'aune duquel les différentes parties vont pouvoir s'entendre sur leur participation à l'œuvre commune de justice. N'est-ce pas précisément le cas ici, puisque cette revendication est traduite politiquement dans les règles de la démocratie représentative, une proposition de loi devant être déposée prochainement au Parlement ?

La difficulté de la situation actuelle tient au fait que nous sommes appelés, comme citoyens, à statuer sur une dimension de notre identité qui est antérieure à la sphère politique. Il est dès lors difficile de constituer la question posée en objet de débat politique. Et si c'est le cas, cette constitution est déjà une orientation vers la manière dont la question sera réglée : une victoire pour le lobby gay.



## *L'extension du champ politique*

L'enjeu de la revendication est de soumettre à la sphère politique ce qui auparavant semblait lui être soustrait puisque lui étant une sorte de pré-requis : le mariage unit un homme et une femme. Il est le cadre de la procréation et de l'éducation des enfants, fruits de cette union. En exigeant un débat sur un thème présenté en termes démocratiques (l'égalité des droits), le lobby tente de repousser les limites du politique. Il politise ce qui était vécu jusqu'alors comme une évidence, par définition non dite et non argumentée.

Mais si *tout est politique*, si tout peut être soumis à la discussion démocratique, une société peut-elle encore se déterminer en commun ? Dans ce cas, en effet, le fait politique ne repose plus sur rien de pré-politique qui le rend possible et le féconde. Seuls les totalitarismes du vingtième siècle ont cherché à *tout* soumettre au politique, c'est-à-dire, en fait, à leur idéologie de l'« homme nouveau » à façonner. Même Rousseau, qui pourtant étend au maximum le champ politique, présuppose au contrat social un état de nature dans lequel l'activité sexuelle fait exister les individus pouvant passer un contrat. Une continuelle discussion sur les règles du jeu empêche de jouer. S'il n'y a pas de préalable au politique, celui-ci devient la guerre de tous contre tous. Une certaine conception de la lutte contre *toute* discrimination, préalablement identifiée, à tort, à toute différence dans l'ordre humain, conduit à la même situation conflictuelle. On ne cherche alors qu'à se libérer de ce qui apparaît comme une aliénation. Que l'on ne s'y trompe pas, la revendication gay est davantage une dynamique révolutionnaire qu'une simple rubrique d'un

programme réformiste ! Ce n'est pas sa moindre habileté que de se présenter dans le langage démocratique alors même qu'elle vise à transformer les conditions d'existence de tout régime politique, y compris démocratique.

Si le débat n'est pas possible, pourquoi publier cet essai ? Nous voulons montrer l'idéologie qui soutient ce « Manifeste pour l'égalité des droits » et attirer l'attention sur ce qu'impliquent ces principes. Comme le souligne Marcel Gauchet<sup>1</sup>, la connaissance que le corps social a de lui-même doit être au service de son propre gouvernement. Cette conscience de soi doit tendre à une meilleure prise sur soi. Un tel dispositif peut pécher soit par déficit de volonté politique, soit par incompréhension des réels enjeux auxquels la société a à faire face. Or la « question gay » se présente à l'opinion comme un fruit mûr, fort attirant, qu'elle n'aurait qu'à recevoir comme l'aboutissement de sa propre histoire. D'où vient cette connivence ? Comment expliquer cette étrange proximité ? Ne serait-ce pas qu'à travers cette question gay, la société française peut se voir elle-même, façonnée par les profondes lignes de force qui la traversent depuis plusieurs décennies ?

Certes, la provocation de Noël Mamère a engendré de nombreuses réactions critiques, mais on relève la relative pauvreté rhétorique et doctrinale de ceux qui sont intervenus. Certains arguments entendus lors du débat sur le PaCS ont repris du service, et semblaient fatigués, usés. Comme si se

---

1. Par exemple « Quand les droits de l'homme deviennent une politique », *Le Débat*, n° 110, repris dans *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, p. 381.

manifestait une lassitude face à la perméabilité de la société à la revendication gay. Nous chercherons à comprendre les raisons de cette profonde réceptivité au discours gay. Pour un observateur extérieur qui arriverait soudainement, cette réceptivité laisserait à penser qu'on est là simplement devant une demande presque anodine. Cette revendication est certes dans la continuité de certaines logiques de fond bien antérieures à elle, logiques qui semblent la légitimer au regard des exigences et des attentes sociales ; principalement le sens progressiste de l'histoire et le mouvement vers l'égalisation des conditions entre les individus, ce qui va de paire avec la croyance diffuse selon laquelle les sociétés modernes vont vers plus de bonheur et de justice, chaque nouveauté étant considérée comme un progrès. Mais elle est, en fait, plus profondément en rupture totale avec les principes sociaux qui demeureraient en deçà de ces évolutions, puisqu'elle tend à détruire la manière immémoriale dont les êtres humains ont compris et vécu leur sexualité. Le mariage gay est l'instrument choisi pour mettre à bas ce que le lobby définit comme l'hétérosexisme ou l'hétéro-normativité. Voilà le véritable enjeu.

### *Continuité ou discontinuité ?*

La réaction de Françoise Héritier, anthropologue au Collège de France, est révélatrice d'une tendance qui pourrait s'accroître dans un futur proche. Lors des discussions sur le PaCS, elle déclarait : « Penser, c'est d'abord classer, classer, c'est d'abord discriminer, et la discrimination fondamentale est basée sur la différence des sexes. C'est un fait irréductible : on ne peut pas décréter que ces différences-là n'existent pas, ce sont des butoirs indépassables de la pensée,

comme l'opposition du jour et de la nuit<sup>1</sup>. » Aujourd'hui, la même de dire : « Il y a des temps particuliers où ce qui est possible peut devenir réalisable. Là-dessus viennent se greffer des interdits sociaux qui rendent ces choses-là du domaine de l'impensable. Puis arrive le moment où, sous la pression des actions individuelles et d'un certain nombre de facteurs, ce qui a été jugé impensable devient pensable. Alors elles sont réalisables. En gros, c'est ce qui est en train de se passer chez nous<sup>2</sup>. » Ce texte dégage l'impression que, puisque même l'impensable peut devenir réalisable, tout est ultimement possible à celui qui sait attendre. On a là un bon exemple de l'activation d'une logique sous-jacente, ici le progressisme, au profit du discours gay. Une telle réaction, révélatrice d'une attitude intellectuelle et politique, peut causer un certain désarroi chez ceux qui cherchent à persévérer dans leur refus. Que l'on se rappelle la manière dont on se gaussait de ceux qui prédisaient que le PaCS annonçait le mariage gay et l'adoption « homoparentale » ! De tels discours étaient taxés de délires causés par une angoisse homophobe, signe d'un fondamentalisme incapable de saisir l'esprit réformiste d'une telle avancée.

Épousant la logique progressiste, la revendication gay peut ainsi fustiger toute critique comme étant le signe d'un esprit emprunt de conservatisme, par principe frileux devant la nouveauté, incapable de s'adapter au monde tel qu'il va, enfermé et figé dans ses préjugés obscurantistes. Les propos de Françoise Héritier semblent indi-

---

1. *La Croix*, 9 novembre 1998, avec en titre une citation « Aucune société n'admet de parenté homosexuelle ».

2. *Libération*, 4 juin 2004.

quer que le nœud continuité-discontinuité profite au premier terme qui en vient à assumer le second. Ici le progressisme antérieur à la revendication gay et sur laquelle celle-ci « surfe » en vient à « prendre sur lui » ce qui apparaissait jusque-là à Françoise Héritier comme un élément évident de profonde discontinuité au regard de la science anthropologique. Nous verrons le même dispositif travailler la psychanalyse.

Dans le prolongement du PaCS, de nombreuses études épistémologiques ont été rendues publiques afin de faire vaciller le statut légitime du discours d'expertise sur la question gay<sup>1</sup>. Tout savoir est une forme de pouvoir historiquement située. Toute prétention à la neutralité objective permettant de saisir une constante de l'ordre social, est interprétée par le lobby comme une manœuvre de pouvoir qu'il est nécessaire de dévoiler parce qu'elle risque de passer inaperçue aux non-initiés, à ceux qui ne possèdent pas les outils critiques, bref, à ceux qui sont opprimés par ce même ordre social d'autant plus puissant que sa domination est impensée. Pour le lobby, ne demeurent alors que les analyses historiques et sociologiques, instruments d'une lutte politique. Nous retrouvons ce présupposé que tout est politique et que vouloir soustraire certains éléments du monde humain à la politique de l'égalité et de la reconnaissance est encore une décision politique, qu'il s'agit alors de dénoncer comme non démocratique. Il s'agit d'interroger les principes d'une telle attitude et d'en montrer l'inconsistance et la contra-

---

1. On trouvera le modèle et la synthèse d'une telle opération dans *Au-delà du PaCS, l'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, D. BORILLO, É. FASSIN et M. IACUB (dir.), Paris, PUF, 1999

diction interne. Analysons maintenant le texte central de la revendication gay en faveur du mariage et de l'adoption.